



Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
ID : 031-213102247-20251218-DEL\_2025\_06\_01-DE

SLOW

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-06-01

Département de la Haute-Garonne

Mairie de  
**GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	14

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à 20 heures  
Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), M. FRATUS (procuration à Mme BRESSOLE), Mme GALLEG (procuration à Mme FAVAREL), Mme GEVREY (procuration à M. MARTINEZ)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-53 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le tableau de emplois de la commune de Gourdan-Polignan,

Vu les avis favorables du comité social territorial du centre de gestion de la Haute-Garonne en date du 2 décembre 2025,

Entendu l'exposé de son Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer du tableau des emplois les emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Patrick SAULNERON

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.